

AVENANT N°1 A LA CONVENTION TRIENNALE DE RESIDENCE D'ARTISTES 2021-2023

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

Compagnie AOI Collectif théâtral

Forme juridique : Association loi 1901

Adresse : 2 rue de la Richelandière – 42100 Saint-Etienne

Représentée par Madame Nadia Benkhelfallah en sa qualité de Présidente

N° de SIRET : 450 714 647 000 51

N° licence de spectacle : 2-1000172

D'UNE PART,

ET :

Commune de Saint-Chamond

Avenue Antoine Pinay - CS 80148 – 42403 Saint-Chamond

Représentée par Monsieur Axel DUGUA, en sa qualité de Maire, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 4 décembre 2023.

N° de SIRET : 214 202 079 00015

Code APE : 8411Z

Licences de spectacle : L-D-2021-006525 / L-D-2021-00717 / L-D-2021-000716

D'AUTRE PART.

PREAMBULE :

Le présent avenant s'inscrit dans le cadre de la convention triennale 2021-2023 du 9 février 2021.

La ville de Saint-Chamond mène une politique de résidences d'artistes qui vise à soutenir la création et à assurer une présence artistique forte sur le territoire. Depuis janvier 2021, la ville accueille en résidence la compagnie AOI Collectif théâtral pour toucher le public le plus large possible et favoriser un égal accès à la culture pour tous.

Dans un cadre exceptionnel, la ville souhaite renouveler l'accueil en résidence de la compagnie AOI Collectif théâtral pour l'année 2024. Ce renouvellement s'inscrit dans le contexte post Covid.

Le présent avenant formalise l'accord intervenu entre les parties pour l'année 2024.

ARTICLE 1 : DUREE DE LA CONVENTION

La convention signée le 9 février 2021 est prolongée d'une année pour se terminer le 31 décembre 2024.

ARTICLE 2 : PROGRAMME 2024 DES ACTIONS ARTISTIQUES ET CULTURELLES CONSTITUTIVES DE LA RESIDENCE

1 – ACTIVITES DE CREATION

Résidence de création

Apport en coproduction pour le travail de création de la compagnie autour du spectacle « La Très excellente et fort lamentable tragédie de Roméo & Juliette ».

Mise à disposition d'un équipement municipal dédié au spectacle vivant et équipé, avec possibles rencontres publiques (répétition publique, sortie de résidence...).

Période 1 : Du 19 au 23/02/24 (en autonomie)

Lieu : Salle Roger Planchon, sous réserve de disponibilité ou tout autre équipement municipal

Période 2 : Du 15 au 19/04/24 (en autonomie) Période 3 : à définir

Lieu : Salle Roger Planchon, sous réserve de disponibilité ou tout autre équipement municipal

Période 3 : A définir

Durée : 3 semaines maximum

Salaires et transport inclus dans le budget

Format précis à construire, avec engagement délimité des 2 parties.

2 – ACTIVITES DE SENSIBILISATION ET D'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

Formation à destination des agents et des enseignants des établissements scolaires

Transmission d'outils pédagogiques « Des outils pour l'oral »

Durée : 1 journée de 4h et 6h (3 x 2h) d'accompagnement à la mise en œuvre dans les classes.

Date : Automne 2024 (à définir)

Lieu : Equipement municipal (à définir)

Salaires, transport et hébergement inclus dans le budget

Prise en charge de la commune : repas de midi pour les intervenants

Ateliers à destination du public scolaire – Projet Métamorphoses

Ateliers à destination du public scolaire / Lycée Claude Lebois pour les classes de seconde, première et terminale – *Les Métamorphoses d'Ovide* (60h) de janvier à juin 2024.

Avec les élèves du conservatoire pour un programme musical.

Durée : 60h

Lieu : Lycée Claude Lebois

Salaires, transport et hébergement inclus dans le budget

Restitution 1 - Petite(s) forme(s) par les élèves et le conservatoire

Durée : 10'

Date : Mars 24 (à définir)

Lieu : Médiathèque

Restitution 2 - Petite(s) forme(s) par les élèves dans le cadre du programme LABEL 100% EAC

Durée : 10'

Date : Juin 2024 (à définir)

Lieu : extérieur (à définir)

3 – ACTIVITES DE DIFFUSION – REPRESENTATIONS ET SPECTACLES

Spectacle forme itinérante *Les Vacances*

2 représentations dans un établissement de santé.

Durée : 2 représentations

Date : 2^{ème} trimestre 2024 (à définir)

Lieu : Etablissement de santé (à définir)

Salaires, transport et hébergement inclus dans le budget

Prise en charge de la commune : repas de midi pour les artistes.

Clause d'annulation

En cas de crise sanitaire, d'épidémie telle que le Covid-19 et autre cas de force majeure, les partenaires discuteront ensemble pour ajuster, reporter ou modifier les actions prévues en fonction des enveloppes budgétaires qui seront libérées par les annulations.

ARTICLE 3 : MONTANT DE LA SUBVENTION ET CONDITIONS DE PAIEMENT

L'avenant n°1 fait l'objet d'un engagement financier annuel qui sera notifié par la Commune de Saint-Chamond.

Les subventions versées à titre exceptionnel sont imputées sur les crédits réservés exceptionnels, sub 6745-3, du budget de la Commune de Saint-Chamond. Elles seront créditées au compte de la compagnie Voltaik selon les procédures comptables en vigueur, et sous réserve du vote des crédits en budget primitif par le Conseil municipal.

Pour l'année 2024, le montant de la subvention est établi à 13 600 €, versés selon la répartition suivante :

- 4 500 € à la signature de l'avenant n°1
- 4 500 € au 31 juillet 2024
- 4 600 € au 1^{er} décembre 2024

L'ensemble de ces actions 2024 est financé selon la répartition estimative suivante :

I - CREATION 2024	4000 €
Résidence de création et coproduction La Très excellente et fort lamentable tragédie de Roméo & Juliette.	
Période 1 : Du 19 au 23/02/24 (en autonomie) Salle Planchon	
Période 2 : Du 15 au 19/04/24 (en autonomie) Salle Planchon	
II - SENSIBILISATION ET EAC – Ateliers de pratique artistique	4400 €
Formation enseignants / Formateurs : <i>Des outils pour l'oral</i> 1 demi-journée Automne 2024 (4h)	
Mise en œuvre de la formation dans les classes avec les enseignants (3 x 2h)	
Ateliers à destination du public scolaire – Projet Métamorphoses Classes de seconde, première et terminale du Lycée Claude Lebois (60h) Avec les élèves du conservatoire pour un programme musical. 2 Restitutions petite(s) forme(s) par les élèves – Médiathèque et dans le cadre du Label 100% EAC - Mars et juin 2024	
III - DIFFUSION – SPECTACLES (Petite forme itinérante)	5200 €
Spectacle déambulatoire en milieu hospitalier – <i>Les vacances</i> 2 représentations - 2 ^{ème} semestre 24	
TOTAL	13 600 €

Tous les autres articles de la convention initiale demeurent inchangés.

Toute modification du contenu du présent document fera l'objet d'un avenant soumis à l'accord des deux parties.

Fait en deux exemplaires originaux
dont un exemplaire est remis à chacune des parties.
A Saint-Chamond, le

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation,
L'adjointe en charge de la Culture

Pour l'association AOI
La Présidente,

Mme Sandrine FRANCON

Mme Nadia BENKHELFALLAH